

ACTION URGENTE

IL FAUT OUVRIR LA PLACE GALATASARAY AUX MANIFESTANT·E·S

Le 14 mars 2025, 45 personnes - dont des proches de victimes de disparitions forcées en Turquie - qui étaient poursuivies depuis 2021 en vertu de la Loi relatives aux réunions et aux manifestations (loi n° 2911), ont été acquittées de l'accusation de « participation à des réunions et à des marches illégales sans armes et de refus de se disperser malgré les avertissements ». Les poursuites, largement considérées comme infondées et injustes, visaient des personnes arrêtées en août 2018 alors qu'elles se rassemblaient pacifiquement sur la place Galatasaray pour marquer la 700^e semaine de leur rassemblement. La décision du tribunal fait suite à deux arrêts distincts rendus par la Cour constitutionnelle en 2022 et 2023, qui ont tous deux conclu que les droits des requérant·e·s à la liberté de réunion pacifique avaient été bafoués. Il est désormais temps de rouvrir complètement la place Galatasaray et de permettre aux Mères du samedi et aux personnes qui les soutiennent de reprendre leurs veillées pacifiques hebdomadaires sans ingérence illégale.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Ministre de l'Intérieur
Ali Yerlikaya
T.C. İçişleri Bakanlığı
Bakanlıklar/ANKARA
Turquie

Courriel : ozelkalem@icisleri.gov.tr ou diab@icisleri.gov.tr

Monsieur le Ministre,

*Je vous écris pour vous demander d'intervenir sans délai, afin de rouvrir totalement la place Galatasaray au rassemblement pacifique hebdomadaire des **Mères du samedi et de leurs soutiens**. Cette décision, attendue de longue date, serait conforme aux deux arrêts de la Cour constitutionnelle rendus en 2022 et 2023 et à l'acquittement, en mars 2025, de 45 accusé·e·s poursuivis en vertu de la Loi relative aux réunions et aux manifestations depuis 2021.*

Bien que le groupe ait pu retourner sur la place Galatasaray depuis novembre 2023, la présence permanente de barrières métalliques et de policiers armés, ainsi que la limitation arbitraire du nombre de manifestant·e·s à 10 personnes autorisées à se rassembler chaque samedi, continuent de représenter une restriction illégale à l'exercice, par les Mères du samedi et leurs soutiens, du droit à la liberté de réunion pacifique.

Il incombe à tous les États parties à des traités internationaux contraignants en matière de droits humains, tels que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et la Convention européenne des droits de l'homme, de garantir l'exercice du droit de réunion pacifique pour tous, sans discrimination. Dans le cas des Mères du samedi et de toutes les personnes qui souhaitent se réunir pacifiquement, la place Galatasaray est un lieu d'une importance symbolique, devenu synonyme de ce groupe ces 30 dernières années.

Je vous demande de garantir le droit des Mères du samedi et des personnes qui les soutiennent de se réunir pacifiquement, d'ouvrir la place et de lever immédiatement toutes les restrictions actuelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis 28 ans, les Mères du samedi et les personnes qui les soutiennent réclament sans relâche vérité et justice pour leurs proches ayant subi une disparition forcée dans les années 1980 et 1990 en garde à vue en Turquie. Depuis mai 1995, elles participent à un rassemblement pacifique hebdomadaire sur la place Galatasaray, dans le centre d'Istanbul, pour demander aux autorités de rendre des comptes concernant ce qui est arrivé à leurs proches. Malgré des arrestations répétées, le groupe a poursuivi ses rassemblements jusqu'en mars 1999, date à laquelle la répression policière l'a contraint à faire une pause. Après une interruption de 10 ans, sans que leurs revendications n'aient progressé, ils ont repris les manifestations en janvier 2009.

Au fil des années, les Mères du samedi ont à plusieurs reprises été confrontées à des violences policières, à des arrestations et même à des poursuites pour avoir exercé leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, des droits que les autorités turques se sont systématiquement gardées de respecter.

Le 25 août 2018, lors de leur 700^e rassemblement hebdomadaire, la police anti-émeute a utilisé des gaz lacrymogènes, des canons à eau et une force excessive pour disperser des centaines de manifestant·e·s pacifiques, en invoquant une interdiction du sous-préfet de l'arrondissement de Beyoğlu. Quarante-sept personnes ont été arrêtées et, en 2021, 46 ont été inculpées pour avoir « refusé de se disperser malgré les avertissements ». Le 14 mars 2025, 45 d'entre elles ont été acquittées ; le cas d'une personne a été examiné séparément en raison de retards de procédure.

Après deux arrêts rendus par la Cour constitutionnelle en novembre 2022 et mars 2023, affirmant tous deux que le droit du groupe de se réunir pacifiquement avait été bafoué, et que les autorités devaient empêcher de nouvelles violations, le groupe a repris ses actions entre avril et novembre 2023. Malgré cet appui juridique, le groupe a été confronté toutes les semaines à des arrestations et à des violences policières, qui s'apparentaient parfois à des actes de torture ou à d'autres mauvais traitements.

En août 2023, d'autres poursuites ont été engagées contre 20 personnes - dont des parents de disparu·e·s et des défenseur·e·s des droits humains - qui avaient été arrêtées lors de la veillée du 10 juin. Elles ont été acquittées en 2024.

Le 8 novembre 2023, en réponse à une question parlementaire, le ministre de l'Intérieur, Ali Yerlikaya, a reconnu la victimisation du groupe, déclarant : « Nous trouverons une solution dès que possible ». Cette semaine-là, pour la première fois depuis des mois, aucune arrestation n'a eu lieu. Depuis lors, un rassemblement limité à 10 parents de disparu·e·s a été autorisé près de la place Galatasaray, une pratique qui se poursuit.

Les Mères du samedi marqueront le 30^e anniversaire de leur combat le 27 mai 2025.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : Turc et anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 24 novembre 2025

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER : Les Mères du samedi et leurs sympathisant·e·s

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR44/7419/2023/fr/>